



Documents requis pour le processus d'admission

Si vous êtes né au Québec :

1. Certificat de naissance (un original grand format obligatoire)
2. Si vous avez fréquenté un établissement scolaire :
Veuillez fournir le ou les documents suivants :
 - Dernier relevé des apprentissages (relevé de notes) du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et Recherche (MEESR) du Québec
 - Bulletin scolaire du dernier niveau réussi (bilan de fin d'année) délivré par votre établissement scolaire
 - Tout autre document (relevé ou bulletin de notes, relevé des apprentissages, etc.) justifiant le dernier niveau de scolarité atteint.

Si vous êtes citoyen canadien :

1. Selon votre situation, présentez l'un des documents suivants (un original et une copie) :
 - Un certificat de naissance délivré par le bureau civil d'une province ou d'un territoire au Canada sauf du Québec
 - Un certificat de citoyenneté canadienne délivré par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)
 - Un certificat de statut d'Indien émis par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.
2. Présentez aussi la preuve de résidence du Québec :
 - carte d'assurance-maladie
 - OU deux des documents suivants : acte de propriété, bail au nom de la personne ou lettre du propriétaire confirmant la location, permis de conduire, facture téléphonique, facture d'électricité, etc.

3. Si vous avez fréquenté un établissement scolaire :

Veillez fournir le ou les documents suivants :

- Dernier relevé des apprentissages (relevé de notes) du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et Recherche (MEESR)
- Bulletin scolaire du dernier niveau réussi (bilan de fin d'année)
- Tout autre document (relevé ou bulletin de notes, relevé des apprentissages, etc.) justifiant le dernier niveau de scolarité atteint.

Si vous êtes résident permanent :

1. Selon votre situation, présentez l'un des documents suivants (un original et une copie) :

- La carte de résidence permanente
- La fiche relative au droit d'établissement (IMM-1000)
- La fiche de confirmation de résidence permanente-IMM- 5292.

2. Présentez aussi la preuve de résidence du Québec :

- carte d'assurance-maladie
- ou deux des documents suivants : acte de propriété, bail au nom de la personne ou lettre du propriétaire confirmant la location, permis de conduire, facture téléphonique, facture d'électricité, etc.

3. Si vous avez fréquenté un établissement scolaire :

Veillez fournir le ou les documents suivants :

- Dernier relevé des apprentissages (relevé de notes) du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et Recherche (MEESR)
- Bulletin scolaire du dernier niveau réussi (bilan de fin d'année)
- Tout autre document (relevé ou bulletin de notes, relevé des apprentissages, etc.) justifiant le dernier niveau de scolarité atteint.